



COMMUNE DE PENTHALAZ

Municipalité

Préavis municipal n° 12 - 2012

Installation d'un système d'accès par clés électroniques pour différents bâtiments communaux

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis :

Le présent préavis a pour but de proposer la mise en œuvre d'un nouveau système d'accès et de verrouillage au Centre communal du Verger, aux bureaux communaux et au futur local des pompiers.

Contextes et travaux à réaliser :

Au fil des ans, l'accès aux différents locaux du Centre communal du Verger devient de plus en plus problématique de par la perte de clés et, dans certains cas, d'un manque de communication concernant le transfert de celles-ci.

Fort de ce constat, la Municipalité a décidé de ne pas poursuivre la méthode conventionnelle de verrouillage et d'équiper tout ce bâtiment ainsi que l'édicule public par des serrures et des clés électroniques.

Cette combinaison permet une nouvelle gestion de fermeture de ce bâtiment communal actuellement adoptée par de plus en plus de communes.

Chaque porte sera équipée d'un cylindre programmable pour n'autoriser l'accès qu'à des clés bien déterminées durant des plages horaires définies. Ces clés sont programmables individuellement pour chaque utilisateur en fonction des besoins.

A l'élaboration de ce préavis, la Municipalité a trouvé judicieux et opportun de profiter d'équiper non seulement le centre communal du Verger, mais également les portes principales des bureaux de l'administration communale, ainsi que les portes prioritaires du nouveau local des pompiers.

Avantage du système :

- Une clé unique pour chaque utilisateur permettant, en fonction de la programmation, d'ouvrir les locaux désirés ;
- Programmation des clés par l'administration communale, pas de recours à un mandataire externe ;
- Possibilité de désactiver une clé très rapidement en cas de perte de celle-ci ;
- Maintenance simple et peu onéreuse du système, uniquement le remplacement des petites piles ;
- Vue d'ensemble des utilisateurs des locaux compte tenu de l'enregistrement des accès ;
- Suppression du risque que des personnes non-autorisées accèdent à certains endroits ;
- En ce qui concerne les WC publics, ce bâtiment sera également équipé de ce système de fermeture mais en plus avec une horloge et des gâches électriques ;
- Ce système peut également être étendu par la suite à d'autres bâtiments communaux.

Pour la réalisation de ces travaux, la Municipalité s'est approchée de deux fournisseurs spécialisés par ces concepts et une présentation en a été faite aux membres de la Commission ad hoc en date du 20 mars 2012.

Coût des travaux :

<i>Objet</i>	<i>Verger</i>	<i>Bureaux communaux</i>	<i>Nouveau local des pompiers</i>	<i>Total</i>
Etablissement du plan de fermeture	500			
Logiciel gestion, installation et formation	1'800			
Appareil programmation et clés électroniques	9'000		9'400	
Cylindres électroniques	29'000		6'200	
Cylindres mécaniques			3'000	
Pose des cylindres	1'200			
Eventuelle électrification	5'000	6'500		
Sous-totaux	46'500	6'500	18'600	71'600
Divers et imprévus, env. 5%	2'200	300	900	3'400
TVA 8,0 %	3'900	500	1'600	6'000
Total de l'investissement TTC	52'600	7'300	21'100	81'000

Nouvelles charges annuelles de fonctionnement :

Etant donné que nous allons payer cet investissement par la trésorerie courante, il n'y aura pas d'intérêt. De plus, l'amortissement sera effectué d'une seule fois par un prélèvement sur le fonds de réserve « pour bâtiments communaux » 9.282.19.

Renseignements pris, il faut compter un service annuel pour le bâtiment du Verger de CHF 400.- pour le contrôle des cylindres et batteries (contrôle qui pourra ensuite être repris par un employé communal), ainsi que CHF 600.- pour le remplacement d'environ 20 batteries par année (elles sont garantie 2 ans ou 20'000 ouvertures).

Pour les bureaux communaux et le local des pompiers, les coûts seront moindres puisque le nombre d'accès est bien inférieur.

Pour la maintenance du programme informatique, il n'y a pas de frais, le fournisseur les prend à sa charge.

Quant aux clés électroniques (CHF 85.-/pce TTC), quelque soit le bâtiment, leur remplacement sera financé en partie ou totalement par les cautions retenues aux personnes qui les auront perdues.

Il faut donc compter sur une charge annuelle nouvelle de CHF 1'000.- à 1'500.- au total.

Plan financier des investissements 2011 – 2016 et plafonds d'endettement :

Cet investissement est prévu dans la planification financière de la législature pour un montant de CHF 71'100.-, par recours à l'emprunt. Toutefois, étant donné que le coût selon les devis reçus est de CHF 81'000.-- et que nous prélevons la somme pour amortissement sur le fonds de réserve « bâtiments communaux 9.282.19 » et qu'elle sera payée par la trésorerie courante, il n'y a pas d'incidence sur le plafond d'endettement.

Pour le bâtiment du Verger, il sera discuté avec l'ASICoPe d'une éventuelle participation au coût de cette installation, puisque celle-ci concerne en partie les locaux utilisés par les écoles.

Pour le local des pompiers, il est envisagé d'inclure ces frais dans l'investissement de la construction.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- **tenant compte que ce préavis entre dans le cadre de la planification financière 2011-2016, conformément au préavis 09-2012 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 23 janvier 2012 (Selon catalogue, N° 100, qualifié de « urgent » et prévu en 2012 pour un montant de CHF 71'100.-)**

Le Conseil communal de Penthaz

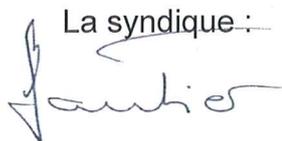
Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 12 - 2012, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

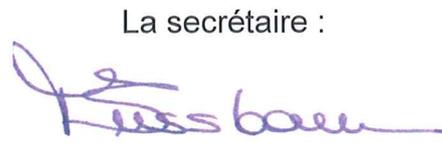
1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la mise en place d'un nouveau système d'accès et de verrouillage par clés électroniques au Centre communal du Verger, aux bureaux communaux ainsi qu'au futur local des pompiers.
2. D'accorder à la Municipalité pour ces travaux, un crédit total brut de CHF 81'000.- TTC.
3. De financer la dépense par la trésorerie courante.
4. D'amortir le solde de l'investissement par prélèvement sur le fonds de réserve pour bâtiments communaux 9.282.19.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 avril 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

I. Hautier



La secrétaire :

S. Nussbaum

Municipal à convoquer : M. Yvan Rochat